

**Communiqué à destination des porteurs de parts
du FCPI ALTO INNOVATION 8**

Vous comptez parmi les porteurs de parts du FCPI ALTO INNOVATION 8, agréé le 10 juillet 2009 et constitué le 17 novembre 2009.

Alto Invest souhaite céder au cours des prochains mois les 20 participations, toutes désormais cotées en bourse, qui figuraient dans le portefeuille du FCPI ALTO INNOVATION 8 au 30 juin 2017.

Initialement créé pour une durée de 6 ans et demi à compter de sa constitution, le FCPI ALTO INNOVATION 8 a été prorogé 2 ans et arrive désormais à son échéance, le 16 mai 2018.

En conséquence, Alto Invest a décidé, avec l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, de procéder à la dissolution du FCPI à partir du 30 novembre 2017. Cette opération nous conduira à distribuer l'intégralité des sommes vous revenant, et ce dans le cadre du règlement du FCPI.

Ainsi, nous souhaiterions réaliser la dernière distribution et procéder à la clôture des opérations de liquidation le 30 novembre 2017.

Pour rappel, la performance du fonds hors avantage fiscal en date du 30 juin 2017 était de 27,11% depuis l'origine.

Pour mémoire, à l'occasion de votre souscription, vous avez bénéficié d'une réduction d'impôt sur le revenu de 25% du montant investi.

C'est la Société Générale, établissement dépositaire du FCPI ALTO INNOVATION 8, qui sera en charge de cette distribution. A l'issue de ces opérations et conformément à la réglementation, le commissaire aux comptes du FCPI (Deloitte & Associés) établira un rapport sur les conditions de la liquidation et les opérations intervenues lors de la clôture de l'exercice précédent. Ce rapport sera disponible sur simple demande auprès de la société de gestion du FCPI.

Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions de croire en nos cordiales salutations.

Jean-François PAUMELLE
Directeur Général Délégué